



La fontaine aux chevaux

36^e Festival de Théâtre Amateur de Kerhervy

Règlement

Article 1

L'association « La Fontaine aux chevaux » organise le «Festival de Théâtre Amateur de Kerhervy» sur le site du Cimetière de bateaux du Blavet à Lanester, du 22 juin au 1er juillet 2018. Le festival de Kerhervy a pour vocation d'encourager la pratique culturelle du théâtre et sa diffusion.

Article 2

Les troupes ou ateliers désireux d'y participer complèteront le formulaire d'inscription à télécharger sur le site de l'association : www.festival.kerhervy.com.

La date limite d'inscription à la sélection, est fixée au 31 mars 2018.

Les ateliers théâtre devront, de préférence, présenter des spectacles de 50 mn maximum et seront programmés en priorité avant 20h.

Article 3

La Fontaine aux Chevaux acquittera les droits d'auteur.

Lors de leur inscription, les troupes ou ateliers devront fournir leur autorisation de jouer la pièce (SACD ou de tout autre organisme adéquat).

Si les droits de la pièce ne sont gérés par aucun organisme (SACD ou autres), l'(es) auteur(s) s'engage(nt) à ne réclamer aucune rémunération pour la représentation.

Les troupes programmées devront déclarer leur séance au Festival de Kerhervy auprès de la SACD ou autre organisme gestionnaire des droits d'auteur.

Les majorations éventuelles en cas de séance non déclarée seront facturées aux troupes.

Article 4

Les troupes et ateliers devront être correctement assurés : responsabilité civile, individuelle accident, vol.

Article 5

Les membres de la Fontaine aux Chevaux se déplacent toute l'année, dans le Grand Ouest, pour sélectionner des spectacles selon leurs propres critères (durée maximum souhaitée 1h30, tous genres acceptés, minimum 2 acteurs, décors réduits, seuls metteur en scène et techniciens peuvent être professionnels.)

La sélection des troupes les plus éloignées s'effectue de préférence par vidéo (pièce complète, 1 seul plan continu, même focale, ne pas modifier la grandeur du plan.)

Les troupes de jeunes (scolaires et assimilées) sont sélectionnées dans un rayon de 30 km maximum.

Article 6

Les troupes programmées fourniront tous documents utiles à la promotion : affiches, flyers (l'Association n'assure pas l'impression) et devront adhérer à l'association (montant actuel 20 €) : 1 adhésion jusqu'à 6 personnes, 2 adhésions au-delà.

Article 7

Les spectacles seront joués sur le site de Kerhervy (amphithéâtre de plein air - scène 7,5mX10m.)
En cas de pluie, ils seront présentés sous chapiteau (scène 5mX8m.)

Article 8

Dès leur inscription, les troupes fourniront obligatoirement leur fiche technique ainsi que des photos libres de droits en haute définition (fichiers numériques). Une inscription incomplète pourra jouer en défaveur lors de la programmation.

Un régisseur professionnel sera à leur disposition sur le site ; seul le spectacle de 2ème partie de soirée bénéficie totalement des lumières.

Il est possible de répéter sur le site (contacter le secrétariat pour réserver) ;

Les décors doivent être pensés en fonction du lieu (vent et intempéries possibles).

Article 9

Les troupes retenues seront prévenues par téléphone entre le 25 et le 26 avril ; les ateliers le 2 mai.

Les troupes et ateliers devront impérativement **confirmer leur programmation sous 3 jours**.

Notre sélection est sans appel...

Article 10

Les troupes programmées reçoivent à leur arrivée un badge qui leur donne libre accès à tous les spectacles.

Les éventuelles invitations de spectateurs sont à la charge des troupes qui les offrent, à l'exception, le cas échéant, des invitations des auteurs des pièces jouées.

Le soir de leur représentation, le repas est offert aux membres de la troupe.

Un hébergement collectif est possible pour la somme de 6 € par personne (petit-déjeuner compris).

Les troupes sont prioritaires pour être hébergées la veille et le jour où elles se produisent.

Les personnes qui désireront profiter plus longtemps de l'hébergement, devront contacter le secrétariat. Il leur sera donné satisfaction dans la limite des places disponibles.

Article 11

Les troupes programmées autorisent la Fontaine aux Chevaux à utiliser les photos prises durant le festival pour un usage exclusif à l'association (promotion, presse...)

Article 12

Les troupes seront dédommagées de leur déplacement à partir de 100 km A/R (référence Mappy - du siège social de la troupe au lieu du festival) à raison de 0.20 ct/km, une voiture pour 4 personnes. Un véhicule supplémentaire sera pris en charge pour les décors, si besoin.

Article 13

Depuis 1994, le Festival de Kerhervy est le lieu de sélection pour le Festival National de Théâtre Amateur de Saint-Cyr-sur-Loire (Festhéal) ; la troupe retenue y représentera la Région Bretagne.

Les troupes intéressées devront faire acte de candidature au moment où elles confirmeront leur passage à Kerhervy et s'acquitter des droits d'inscription demandés par Festhéal.

Dossier d'inscription et règlement : <http://festheal.free.fr/>

Nos coordonnées :

La Fontaine aux chevaux
Avenue François Billoux - 56600 Lanester
02 97 81 24 19 – contact@kerhervy.com
<http://festival.kerhervy.com/>